



Retrouvez la liste des entreprises engagées pour la sécurité de leurs salariés sur la route et découvrez des exemples de bonnes pratiques sur :  
[entreprises.routeplussure.fr](https://entreprises.routeplussure.fr)  
[#entreprisesengagees](https://twitter.com/entreprisesengagees)  
[#routeplussure](https://twitter.com/routeplussure)

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**



Anatome. - photos : © AGE / Photononstop - helloquence.com

# 7 engagements pour une route plus sûre



## Les entreprises s'engagent pour la sécurité routière

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**





## En 2016, les entreprises s'engagent et signent l'appel des entreprises pour la sécurité de leurs salariés sur la route.

Rapidité, réactivité, disponibilité. Chaque jour, nos collaborateurs donnent le meilleur d'eux-mêmes. Ils sont notre première richesse. Mais cette quête de performance ne doit pas les conduire à prendre des risques au volant. Or aujourd'hui, les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail. Un constat inacceptable face auquel nous avons la volonté d'agir.

**11 octobre 2016**



### 1 - Nous limitons aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant

[Comment ?](#)

- En renonçant à engager une conversation téléphonique avec un collaborateur en situation de conduite.
- En demandant à nos salariés de ne pas tenir de conversation téléphonique en conduisant, en leur recommandant de reporter leurs appels.
- En faisant la promotion auprès de nos salariés de l'application « Mode conduite ».



### 2 - Nous prescrivons la sobriété sur la route

[Comment ?](#)

- En prévoyant lors des réceptions dans nos entreprises un dispositif de prévention de la conduite en état alcoolisé.
- En faisant la promotion de la sobriété comme bonne pratique professionnelle lors des repas d'affaires.
- En sensibilisant nos collaborateurs à l'importance d'empêcher un collègue qui aurait bu de prendre la route.



### 3 - Nous exigeons le port de la ceinture de sécurité

[Comment ?](#)

- En demandant à nos salariés de s'assurer, lors de leurs déplacements professionnels, du port de la ceinture pour eux-mêmes et pour les autres passagers.



### 4 - Nous n'acceptons pas le dépassement des vitesses autorisées

[Comment ?](#)

- En ne plaçant pas un salarié dans une situation l'obligeant à commettre un excès de vitesse pour remplir ses missions.
- En demandant à nos salariés, en cas d'infraction, d'en assumer la sanction.



### 5 - Nous intégrons des moments de repos dans le calcul des temps de trajet

[Comment ?](#)

- En nous assurant que les déplacements de nos salariés sont compatibles avec le respect du code de la route.
- En prescrivant des moments de repos réguliers suffisants.
- En organisant le travail de façon à limiter autant que possible les déplacements routiers.



### 6 - Nous favorisons la formation à la sécurité routière de nos salariés

[Comment ?](#)

- En sensibilisant ou en formant nos salariés à la sécurité routière et à l'écoconduite.



### 7 - Nous encourageons les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper

[Comment ?](#)

- En fournissant à nos salariés se déplaçant à deux-roues, dans le cadre de leur temps de travail, les équipements de sécurité obligatoires (casques et gants certifiés).
- En développant des incitations favorisant l'usage d'équipements supplémentaires.